

Rapport du Président

Commission permanente

jeudi 13 avril 2023

N°

N° applicatif 5676

9^{ème} Commission

Commission Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg

Service instructeur

Service coopérations transfrontalières

Service consulté

SOUTIEN AUX PROJETS DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE - MISSION OPÉRATIONNELLE TRANSFRONTALIÈRE - FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES TRANSFRONTALIÈRES

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 10 000 € à la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT), qui fera l'objet d'une convention financière. Ce montant sera notamment consacré au projet « Bassins de vie transfrontaliers » ; une convention associant tous les partenaires de ce projet doit être signée.

Par ailleurs, le rapport propose d'approuver l'attribution de deux subventions de fonctionnement au titre du Fonds de Soutien aux Initiatives Transfrontalières (FSIT) :

- 2 000 € à l'Eurodistrict Pamina porteur du projet #paminapourleclimat
- 3 000 € au Syndicat de Coopération pour le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, pour les 25 ans de la Réserve de biosphère transfrontière Vosges du Nord - Pfälzerwald.

1) Subvention de fonctionnement à la Mission Opération Transfrontalière (MOT)

L'association « Mission Opérationnelle Transfrontalière » (MOT), créée en 1997 à l'initiative de l'Etat, vise à favoriser le développement des territoires frontaliers aux frontières françaises. En sont membres des services de l'Etat, des collectivités territoriales, des Groupements européens de coopération territoriale (GECT) qui représentent toutes les frontières de France métropolitaine et d'outre-mer.

La Collectivité européenne d'Alsace est membre de la MOT, et s'acquitte à ce titre d'une cotisation annuelle de 6 500 €.

La MOT mène différents types d'actions : mise en réseau, représentation des territoires frontaliers auprès des instances européennes, mise en commun de bonnes pratiques, expertises ciblées ... Elle a en particulier mis sur pied un programme de travail 2021 - 2023, qui s'articule autour de 3 grands axes :

- Axe 1 : donner un cadre et une stratégie d'ensemble à l'action transfrontalière
- Axe 2 : faciliter les projets, les relations et la prise de conscience des acteurs transfrontaliers
- Axe 3 : fabriquer et concrétiser les projets transfrontaliers.

Afin de permettre à la MOT de mener des activités plus particulièrement destinées à l'Alsace, il a été fait le choix de signer une convention-cadre de partenariat pour la période 2021 – 2023 entre la Collectivité européenne d'Alsace et la MOT (délibération n°CP-2021-8-6-5 du 20 septembre 2021). La convention a été signée le 18 octobre 2021.

Dans ce cadre, une subvention annuelle de 10 000 € a été validée en 2021 et en 2022, destinée à cofinancer des actions plus particulièrement en lien avec le développement transfrontalier de l'Alsace (accueil d'une permanence de la MOT à Strasbourg, participation aux travaux autour du Schéma alsacien de coopération transfrontalière, rédaction d'un « cahier de la MOT » consacré à la coopération sanitaire transfrontalière...).

Pour l'année 2023, il est proposé de valider une subvention de 10 000 € pour la MOT. Une partie de cette subvention (3 500 €) serait dédiée au projet « Bassins de vie transfrontaliers ».

Ce projet consiste à mener une expérimentation visant à une objectivation de la notion de « bassin de vie transfrontalier », à une analyse des besoins et attendus de territoires concernés, à une analyse des opportunités ou freins juridiques et réglementaires, et à des recommandations. Le projet est prévu pour une durée comprise entre un an et 18 mois. Une convention spécifique à ce projet est à conclure entre tous les partenaires.

La subvention proposée (10 000 €) représente 0,78 % du budget prévisionnel de la MOT en 2023, validé par l'Assemblée générale de l'association le 7 février 2023, et estimé à 1 275 689 €.

2) Subventions au titre du Fonds de Soutien aux Initiatives Transfrontalières (FSIT)

Le Fonds de Soutien aux Initiatives Transfrontalières (FSIT) a été créé par le Conseil départemental du Haut-Rhin en 1994, et ses critères d'éligibilité ont été révisés par délibérations du Conseil départemental du Haut-Rhin n°CD-2007-IV- 12ème-04 du 22 juin 2007 et n°CD-2017-3-11-1 du 23 juin 2017.

Le FSIT soutient les initiatives locales et l'engagement des Alsaciens dans des projets de coopération transfrontalière avec leurs voisins allemands et suisses. Il s'adresse aux structures situées en Alsace (ou, à titre exceptionnel, dans le Rhin supérieur) pour des projets menés dans l'espace du Rhin supérieur, sur des thématiques variées. Une participation sur les contenus et le financement des projets d'un partenaire d'un des pays voisins est demandée. Ce fonds s'adresse en priorité aux rencontres et échanges directs entre les habitants du Rhin supérieur.

Projet #paminapourleclimat

L'Eurodistrict Pamina organisera les 6 et 7 mai 2023 sa deuxième Conférence des jeunes PAMINA Protection du climat. Elle réunira 40 jeunes français et allemands de l'espace PAMINA (**P**alatinat du Sud, **M**ittlerer Oberrhein, **N**ord de l'**A**lsace) pour discuter de la protection du climat en transfrontalier et établir notamment une liste de petites actions en faveur du climat.

L'ensemble des citoyens de l'espace PAMINA sera par la suite appelé à réaliser ces actions dans le cadre du Challenge-Climat-PAMINA et à contribuer, chacun à son niveau, à la protection du climat, de la mi-mai jusqu'au 30 septembre 2023.

Les citoyens réalisant ces actions se verront attribuer des points, qui permettront d'identifier une commune par territoire PAMINA identifiée comme « Commune-climat-PAMINA ». Ces communes recevront un prix (un arbre) à l'occasion de la manifestation de clôture du projet. Les citoyens participants pourront également gagner de petits lots.

Ce projet favorisera l'échange transfrontalier des citoyens au sujet de la protection du climat, les y sensibilisera tout en leur permettant d'y contribuer en commun.

Malgré la situation sanitaire, 3 000 citoyens français et allemands ont participé à la première édition du projet qui s'est tenue entre novembre 2020 et mai 2021. La Collectivité européenne d'Alsace était partenaire cofinanceur de ce microprojet INTERREG V (via l'ex Département du Bas-Rhin).

Cette nouvelle édition démarrera en mai 2023. Elle est inscrite au Schéma Alsacien de Coopération Transfrontalière.

Le budget prévisionnel du projet figure en annexe au présent rapport.

Le Fonds de Soutien aux Initiatives Transfrontalières (FSIT) est sollicité à hauteur de 2 000 €. Au vu de l'intérêt de cette démarche pour la coopération transfrontalière locale, les élus de la Commission territoriale Nord Alsace, réunis le 27 mars 2023, ont proposé l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 2 000 € à l'Eurodistrict Pamina pour ce projet.

Projet 25 ans de la Réserve de biosphère transfrontière Vosges du Nord - Pfälzerwald

L'année 2023 marque les 25 ans de la reconnaissance par l'UNESCO du Parc naturel régional des Vosges du Nord (PNRVN) et du Naturpark Pfälzerwald en tant que réserve de biosphère transfrontière.

Cet anniversaire sera l'occasion pour les deux parcs de faire connaître aux habitants du territoire les richesses du patrimoine naturel et culturel de ce territoire transfrontalier.

L'objectif du projet est de mobiliser les citoyens français et allemands de la réserve de biosphère autour de divers évènements afin de :

- Faire connaître les projets transfrontaliers menés ces dernières années au sein de la réserve ;
- Impliquer les citoyens dans la définition des actions à mener dans les prochaines années, pour un projet de territoire commun plus résilient ;
- Mettre en réseau les divers acteurs susceptibles de pérenniser la coopération franco-allemande au sein de la biosphère (grand public, citoyens citoyennes, institutions, associations du territoire, comités de jumelage, club vosgien).

Le projet s'articulera autour de nombreux évènements à destination des citoyens, des partenaires et des institutions, du printemps jusqu'au 3 novembre 2023, date de la signature du renouvellement de l'accord de coopération pour 10 ans (détail du programme en annexe au présent rapport). Lors des évènements, les participants seront invités à se prononcer sur les actions prioritaires pour les 10 prochaines années.

Le projet sera également l'occasion de produire une carte touristique transfrontalière bilingue (40 000 ex.). Un programme bilingue sera édité, et un interprétariat sera proposé aux participants dès que possible au cours de ces évènements.

Le budget prévisionnel du projet figure en annexe au présent rapport.

Le Fonds de Soutien aux Initiatives Transfrontalières (FSIT) est sollicité à hauteur de 3 000 €. Au vu de l'intérêt de cette démarche pour la coopération transfrontalière, les élus de la Commission territoriale Nord Alsace, réunis le 27 mars 2023, ont proposé l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 3 000 € au Syndicat de Coopération pour le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (SYCOPARC) pour ce projet.

Au vu de ce qui précède, il est proposé :

- D'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € à la Mission Opérationnelle Transfrontalière, au titre des actions de l'association réalisées en 2023 en lien avec le développement transfrontalier de l'Alsace, au vu de l'intérêt de l'association pour le développement transfrontalier de la Collectivité européenne d'Alsace, dont notamment le projet « Bassins de vie transfrontaliers » d'un montant de 3 500 € ;
- D'approuver les conventions, jointes en annexes au présent rapport, relatives l'une au financement des actions de l'association en 2023, et l'autre aux modalités spécifiques de réalisation du projet « bassins de vie transfrontaliers », de m'autoriser à y apporter des modifications mineures, en tant que de besoin, et à les signer ;
- De déroger au Règlement Budgétaire et Financier de la Collectivité concernant les modalités de versement pour le projet « Bassins de vie transfrontaliers » d'un montant de 3 500 €, les justificatifs seront fournis après réalisation complète du projet ;

-

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature analytique	Montant
P050	P050O001	P050E01	T02	2209 (65-65748-048)	10 000 €

- De soutenir l'Eurodistrict PAMINA par l'octroi d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 2 000 €, pour le projet transfrontalier #paminapourleclimat ; cette subvention fera l'objet d'un versement unique sur présentation d'un bilan financier et qualitatif du projet ;
- De soutenir le Syndicat de Coopération pour le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (SYCOPARC) par l'octroi d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 3 000 €, pour le projet des 25 ans de la Réserve de biosphère transfrontière Vosges du Nord – Pfälzerwald ; cette subvention fera l'objet d'un versement unique sur présentation d'un bilan financier et qualitatif du projet.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature analytique	Montant
P052	P052O002	P052E01	T02	1698 (65-657358-048)	5 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.